

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERVINS s'est réuni dans le Salon de l'Hôtel de Ville, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PRINCE, Maire.

Présents : PRINCE Jean-Marc, JOSEPH Marie-José, MATHIEU Claudile, NOIROUX Bruno, CHANTRAINE-LION Maud, MARIÉ Jean-François, GOIRE Marie-Christine BOURGEOIS Delphine, COLAS Jean-Christophe, DESSE Tony, DUBART Aline, GOSSET François, HABONIMANA Aline, LANDAT Clément.

Absents excusés : HARDERS Jacques ayant donné pouvoir à Claudile MATHIEU, LE VOUREC Sandrine ayant donné pouvoir à Jean-François MARIÉ, LICETTE Delphine ayant donné pouvoir à Aline HABONIMANA, HOLLARD Michael (audio) ayant donné pouvoir à Jean-Marc PRINCE, Raphaëlle ROMAGNY ayant donné pouvoir à Marie José JOSEPH, MAILLIARD Jean-Claude, GOSSET Chloé, absents.

A été nommé secrétaire : Marie-José JOSEPH

Il a été donné lecture du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025 qui est adopté à l'unanimité.

I. COMMUNICATION

1. Signature de contrats de cession des droits d'exploitation de spectacle

Par décision du Maire, plusieurs contrats de cessions de droits et de ventes de représentation ont été validés :

- Un contrat d'une prestation musicale par l'association Jazz Le Plessis Belleville qui a eu lieu le vendredi 18 juillet à 19h30 sur la Place du Général de Gaulle. Le montant du cachet est de 800 euros.
- Un contrat de prestation musicale par l'association Rugby Club de Thiérache qui a eu lieu le 8 août 2025 à 19h30. Le montant du cachet s'élève à 300 euros.
- Un contrat de prestation musicale par l'association « Leroy Studios » de la ville d'Avray qui aura lieu le vendredi 22 août 2025 à 19h30 sur la Place du Général de Gaulle. Le montant du cachet est de 800 euros
- Un contrat de prestation découverte arts du cirque » par la compagnie Badinage artistique de La Vallée au Blé qui a eu lieu le 29 août sur la place du Général de Gaulle. Le montant du cachet est de 800 euros.

2. Tarifs pour les spectacles organisés dans le cadre de la saison culturelle

Les tarifs des droits d'entrée pour les spectacles organisés par la commune dans le cadre de la saison culturelle ont été déterminés comme suit :

- 5 euros, tarif unique pour la pièce de théâtre du 5 octobre dernier
- 5 euros, tarif unique pour le tour de chant Elise et Olaf du 7 décembre 2025
- 5 euros, tarif unique pour la pièce de théâtre du 26 avril 2026
- 5 euros, tarif unique pour le concert d'orgue du 7 juin 2026